

Pour qui ?

Pour tous les praticiens cherchant à mettre en place une dentisterie préventive et qui souhaitent maîtriser la communication au cabinet et obtenir la meilleure motivation possible de leur patient.

Session du 03 juin 2021

9 h 00 à 12 h 30 / 14 h 00 à 17 h 30

Accès à la formation via PC, Mac, Tablette

Le lien entre santé bucco-dentaire et santé générale n'est plus à démontrer. En matière de santé bucco-dentaire, soigner c'est également évaluer le risque de chacun à développer des pathologies et nous pouvons proposer une démarche de soin préventive, personnalisée et à coût raisonnable.

Evaluer, expliquer, prescrire, observer, réévaluer... sont les points de départ de cette démarche qualitative pour la meilleure santé bucco-dentaire possible, pour la meilleure santé générale possible.

Pour réussir ce « partenariat » avec le patient, maîtriser les différentes étapes prophylactiques est indispensable !

Cette formation répond à cette intention et va transmettre aux praticiens les clés pour permettre aux patients d'acquiescer, puis maintenir dans la durée, l'apparition, la propagation, l'arrêt ou la récurrence d'une maladie carieuse, parodontale ou érosive.

Formateurs :

Dr Alexis JACQUIER

Dr Xavier BRAECKEVELT

Programme de la formation

Introduction

- **Approche conceptuelle**

- **Le premier RDV Patient :**

- > La première consultation : méthode « la roue qualitative de la prophylaxie »

- **Le deuxième RDV Patient :**

- > Diagnostic

- > Synthèse, plan de traitement et tarification

- **Le RDV de soin**

- > Mise en place des actions du praticien et du patient

- **Le RDV de réévaluation**

- > Réévaluation, consolidation, mise à jour de la fiche personnalisée

Conclusion

Activités pédagogiques interactives

FORMAT DPC

Nombreux cas cliniques

Les codes d'accès à la classe virtuelle seront envoyés par mail le lundi précédant la formation

Informations sur l'inscription

*Charte du traitement des données (RGPD) sur www.ufsbd.fr

Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel

Si disponibilité du crédit individuel. Les frais pédagogiques seront pris directement en charge par l'ANDPC si le programme est suivi dans son intégralité. Le praticien sera indemnisé de 315 €

Praticien 392 €

Pré-inscrivez-vous à cette action de DPC sur notre formulaire <https://fr.research.net/r/DPCUFSBD>

Pour finaliser votre inscription, les sessions seront accessibles sur votre compte DPC à la rentrée. Vous serez prévenu(e) par un mail du service formation.

Avec le FIF-PL : Pour les praticiens libéraux

Praticien 360 €

→ Inscrivez-vous en ligne avec un règlement par CB, via le lien suivant :

<https://fr.research.net/r/UFSBDHORDDPC>

Les informations renseignées permettront de valider votre inscription en ligne. Assurez-vous de fournir les bonnes informations.

Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr

Ce bulletin fait office de **devis** et **programme** pour votre prise en charge

Avec OPCA PEPSS /ACTALIANS :

Pour les assistant(e)s dentaires et praticiens salariés – n° SIRET 784 719 247 00057 – n° DRFP 11752372075

Praticien 360 € → inscription sur <https://fr.research.net/r/UFSBDHORDDPC>

Pour obtenir une prise en charge de la formation par votre OPCA, je fais ma demande de prise en charge sur <https://www.opcoep.fr/>
Ce bulletin fait office de **devis** et **programme** pour votre prise en charge

En effectuant mon inscription et règlement en ligne je m'engage à participer à la formation dans sa totalité.

A validation de votre inscription et de votre règlement, aucune annulation ne sera possible.

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 01 44 90 93 91/94 ou ✉ kamilakas@ufsbd.fr

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant et/ou en cas de force majeure (grève nationale, transports, intempéries, crise sanitaire...) l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner ou annuler la prestation avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.